

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Jeudi 6 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Noëlle HUGUENIN, Maire.

ORDRE DU JOUR :⇒ **SMDEV**

- Travaux d'éclairage public coordonnés aux travaux d'enfouissement des réseaux secs rue des Frères Mourot

⇒ **SMIC :**

- Demande d'adhésion et modification des statuts
- Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'acquisition de certificats de signatures électroniques RGS

⇒ **Indemnité de conseil au comptable public**⇒ **AMF :**

- Motion de soutien

⇒ **Questions diverses**

Convocation adressée le : 31 octobre 2014

Présents : Les membres du Conseil Municipal sauf :

Absents :

Mme Muriel CUENIN, excusée,
M. Anthony LANGEVIN, excusé.

Représentés :

Mme Muriel CUENIN donne procuration à M. Jean-Maurice THAILLARD,
M. Anthony LANGEVIN donne procuration à Mme Marie-Paule MASSON

Secrétaire : M. Jean-Maurice THAILLARD

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent le compte rendu de la réunion du 1^{er} octobre 2014.

Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir : Demande d'adhésion et de retrait au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non collectif.

L'ensemble des membres du conseil municipal accepte l'ajout de ce point.

N° DCM 92/2014	<u>SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES</u> Travaux d'éclairage public coordonnés aux travaux d'enfouissement des réseaux secs rue des Frères Mourot
----------------------	--

Mme le Maire rappelle la délibération n° 73/2014 prise le 28 août 2014 concernant l'estimation des travaux d'enfouissement des réseaux secs s'élevant à 71 600 € H.T. dont 14 320 € part communale.

Mme le Maire présente le projet suivant : Travaux d'éclairage public coordonnés aux travaux d'Enfouissement des réseaux secs rue des Frères Mourot.

Mme le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 63 948.50 € H.T. et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Général des Vosges, le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges agissant en tant que maître d'ouvrage et sollicitera les subventions nécessaires.

La participation de la commune s'élève à 55 % du montant H.T. des travaux, plafonné à 75 000 € H.T de travaux puis 85 % du montant des travaux au-delà de ce montant, conformément à la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges en date du 27 février 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et une abstention (M. Anthony LANGEVIN)

APPROUVE le projet tel qu'il est présenté,

AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage, sous réserve de l'octroi des subventions.

S'ENGAGE à verser au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui sera faite, soit 55 % du montant H.T., plafonné à 75 000 € H.T. de travaux, puis 85 % du montant H.T. des travaux au-delà de ce montant, soit 35 171.68 € H.T.

N° DCM 93/2014	<u>SYNDICAT MIXTE D'INFORMATISATION COMMUNAL</u> Convention de groupement de commande
----------------------	---

Vu le code des marchés publics et notamment son article 8 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de certificats de signatures électroniques RGS**, transmise par le Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges.

CONSIDERANT :

- que les activités et les missions des collectivités territoriales et de leurs groupements nécessitent d'utiliser des certificats de signatures électroniques RGS**.
- que le Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges propose à la commune de DOMEVRE SUR AVIERE d'adhérer à un groupement de commandes dont l'objet est l'acquisition de certificats de signatures électroniques RGS**, afin de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation des marchés publics.
- qu'en application de l'article 8 du code des marchés publics, une convention doit être établie entre chaque partie membre pour définir les modalités de fonctionnement du groupement.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Sur avis favorable de la commission des finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, telle qu'annexée à la présente délibération.

DECIDE l'adhésion de la commune de DOMEVRE SUR AVIERE au groupement de commandes ayant pour objet l'acquisition de certificats de signatures électroniques RGS** et dont le Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale assurera le rôle de coordonnateur.

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de groupement.

AUTORISE le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale, en sa qualité de représentant du coordonnateur, à signer et notifier le marché dont la collectivité sera partie prenante,

DECIDE de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés subséquents dont la collectivité est

partie prenant et à les inscrire préalablement au budget.

N° DCM 94/2014	<u>SYNDICAT MIXTE D'INFORMATISATION COMMUNAL</u> <u>Modifications des statuts</u>
----------------------	---

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de M. le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la modification des statuts du SMIC des Vosges.

Les membres du Syndicat du SMIC, lors de leur réunion en date du 14 octobre 2014, ont délibéré afin de modifier les statuts du Syndicat de la façon suivante : ajout de deux article h et i.

h – mise en place et gestion d'un dispositif de télétransmission dans le cadre du dispositif « PESV2 » (Protocole d'Échange Standards version2) ou de tout autre dispositif qui viendrait s'y substituer.

i – la mise en place d'un groupement d'achats de signatures électroniques RGS au bénéfice des adhérents du Syndicat sous forme d'un marché à bon de commande.**

Cette modification statutaire va permettre entre autre au SMIC de constituer un groupement de commandes de signatures électroniques afin de proposer aux collectivités qui en feront parties de bénéficier de tarifs préférentiels.

Il convient aujourd'hui de se prononcer sur ces modifications statutaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTTE les modifications statutaires du SMIC des Vosges telles qu'elles figurent ci-dessus énoncées.

N° DCM 95/2014	<u>SYNDICAT MIXTE D'INFORMATISATION COMMUNAL</u> Demande d'Adhésion
----------------------	---

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de M. le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par :

- Les Communes de HERGUGNEY, ENTRE DEUX EAUX, ELOYES et CHERMISEY
- La Communauté de Communes de VITTEL-CONTREXEVILLE ainsi que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement LA BRESSE-CORNIMONT.

Avec ces nouvelles demandes, le Syndicat compterait 516 collectivités adhérentes (459 communes et 57 groupements de communes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTTE l'adhésion des collectivités précitées.

N° DCM 96/2014	<u>INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC</u> <u>ANNEE 2014</u>
----------------------	--

Vu le décret 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les

collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État.

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE** :

⇒ à l'unanimité des membres présents :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

⇒ à 10 voix pour et 1 contre (M. Anthony LANGEVIN) :

- de prendre acte de l'acceptation du receveur municipal et de lui accorder l'indemnité de conseil pour l'année 2014,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité.
- d'attribuer l'indemnité de Mme Sylvie DIEUDONNE, responsable de la Trésorerie EPINAL POINCARE, à hauteur de 60% (100% = 374.40€)

Indemnité de conseil correspondant à 60% = 224.64 € brut

224.64 € - 19.91 € (C.S.G – RDS – 1%) = 204.73 € net.

N° DCM 97/2014	<u>ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE</u> <u>MOTION DE SOUTIEN</u>
----------------------	---

**Motion de soutien à l'action de l'AMF
pour alerter solennellement les pouvoirs publics
sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle.

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations.

Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de DOMEVRE SUR AVIERE rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous

les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale, et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de DOMEVRE SUR AVIERE estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de DOMEVRE SUR AVIERE soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et une abstention (Monsieur Anthony LANGEVIN

ADOpte la présente motion.

INFORMATIONS DIVERSES :

Travaux de renforcement et de consolidation de la voirie – programme 2014

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier reçu du Conseil Général en date du 31 octobre accordant une subvention à hauteur de 30%.

M. Nicolas HAYOTTE, adjoint, rend compte de la réunion commission travaux qui a eu lieu le 4 novembre 2014 avec l'entreprise retenue, il précise que l'entreprise doit déposer aux concessionnaires de réseaux des déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) et que cela prendra du temps (10 à jours dans un premier temps et plus si besoin de relance). Il est proposé vu l'avancée de la saison de repousser le commencement des travaux début 2015. L'ensemble des élus présents approuvent.

Ecole élémentaire d'Uxegney

Mme Marie-Paule MASSON donne lecture du compte rendu du 1^{er} conseil d'école qui a eu lieu le 16 octobre 2014, ce dernier est à disposition en mairie. Elle informe que la prochaine réunion aura lieu le 5 février 2014. M. POTHIER précise que les personnes de la Commission scolaire se partagent les réunions : M. POTHIER à l'école maternelle et Mesdames CUENIN et MASSON à l'école élémentaire.

Sécurité Routière

Mme le Maire donne lecture du courrier de l'AMV informant de l'intention de mettre en place un réseau de correspondants locaux, interlocuteurs privilégiés des services de l'État pour toutes les questions concernant la sécurité routière, qu'il s'agisse d'infrastructure ou de prévention.

Ces correspondants recevront de façon régulière les informations utiles relatives à l'évolution de l'accidentalité et aux actualités nationales et locales. Ils pourront, en retour, transmettre aux services de la Direction Départementale des Territoires toute question, remarque ou proposition relative à la sécurité routière.

Pour constituer un tel réseau, il y a lieu de présenter le nom du correspondant de notre commune qui se verra ensuite proposer une formation dont la durée et les horaires seront aménagés pour tenir compte de ses disponibilités.

M. Joël JACQUEMIN se porte volontaire pour devenir le correspondant sécurité routière de la commune.

CCID (Commission Communale des Impôts directs)

Mme le Maire notifie aux conseillers la décision des services de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 22 octobre 2014.

Commissaires titulaires : Éric AZIER, André BÉCLIER, Nicolas HAYOTTE, Joël JACQUEMIN, Marie-Paule MASSON, Alain SIAUX.

Commissaires suppléants : Muriel CUENIN, Gérard LHUILLIER, Guy MULLER, Yvonne

PARMENTIER, Julien POTHIER, Yvan RIVAT.

Commission jeunesse, vie associative et culturelle

M. Julien POTHIER, Conseiller Municipal, donne le compte rendu de la rencontre du 25 octobre 2014 concernant le projet d'organisation d'une course de caisses à savon avec M. Michel HERBE, président du comité lorrain des caisses à savon, Mme Angélique NAZIMEK, Présidente de la DAL, M. Claude LHUILLIER adjoint représentant la Commune et Mme Marie MATHIEU, Conseillère municipale.

Ce compte rendu est à disposition en mairie.

Ce projet sera rediscuté tout début d'année 2015.

Communauté d'Agglomération d'Épinal – Plan Local de l'Habitat (PLH)

Une réunion d'information a eu lieu à Uzemain où l'ensemble des élus étaient invités.

Mmes CUENIN, HUGUENIN, MM. POTHIER et THAILLARD s'y sont rendus.

Au cours de cette réunion, après présentation du PLH qui devrait démarrer au 01/01/2016 pour une durée de cinq ans, M. Paul RAFFEL, Vice-Président en charge du dossier a informé de la mise en place de 4 réunions successives sous forme d'ateliers.

Ces réunions se déroulant en journée, M. Claude LHUILLIER, Adjoint, a accepté d'y participer.

Atelier n° 1 : Combien de logements produire, pour qui, où et dans quelles conditions ?

Atelier n° 2 : Comment renouveler et moderniser le parc ancien public et privé, assurer la réussite des actions menées et traiter la vacance ?

Atelier n° 3 : Comment développer une offre de produits logements dans des opérations de qualité, en neuf et dans l'ancien ?

Atelier n° 4 : Comment renforcer les réponses aux besoins spécifiques de logements.

Ces réflexions consistent à étudier une politique de contrôle du nombre de logements sur le territoire de la CAE, afin de diminuer la vacance de logements anciens et vétustes, mettre en cohérence les programmes neufs et rénovations pour favoriser le bourg centre qui est en perte de population.

Les différents documents sont consultables en mairie.

Projet BÉCLIER

Pour mémoire, Mme BÉCLER accompagnée de Mme BURCEZ, Géomètre, était venue nous exposer son projet le 21 mai 2014.

Depuis, Mme le Maire a demandé au SMDEV (Syndicat Mixte d'Electricité des Vosges) de bien vouloir chiffrer la partie communale concernant l'extension des réseaux secs rue des sources.

Ces travaux concernent l'éclairage public, le réseau électrique, le génie civil du réseau téléphonique jusqu'en limite de parcelle en bordure de la voie communale. Suivant l'estimation établie par le Syndicat mixte départemental d'électricité des Vosges, la partie incombant à la commune s'élève à 21 897.75 €. Aucune décision n'est prise dans l'immédiat.

Pour information, Mme Corinne BÉCLIER a déposé un certificat d'urbanisme opérationnel en mairie le 13 octobre 2014.

Pouvoir spécial du Maire

Mme le Maire informe qu'elle a fait usage de son pouvoir spécial du maire qui est un pouvoir propre (le Conseil Municipal est incompétent en la matière) et ceci dans la cadre d'un immeuble menaçant de s'effondrer depuis déjà un moment.

Elle précise qu'elle a auparavant rencontré le propriétaire afin de lui annoncer de vive voix le lancement d'une procédure de mise en péril ordinaire.

Un courrier lui a donc été adressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

SCOT

Annonce d'une réunion d'échanges le 13 novembre 2014 à 14H30 au centre des congrès.

Réception en mairie de l'atlas foncier de l'habitat 2014 (synthèse globale)

Bibliothèque

Du fait du déplacement de la bibliothèque au rez de chaussée du bâtiment de la mairie, un rendez-vous a été pris le 15 octobre avec Gaël Fromentin, directeur de la Médiathèque Départementale des Vosges. Mesdames HUGUENIN, MASSON et GAULARD et M. LHUILLIER assistaient à cette première prise de contact. M. POTHIER aurait souhaité y participer.

Dans cet esprit, Mme le Maire fait part qu'il serait bon de créer une commission Bibliothèque et qu'un référent soit nommé.

Un compte-rendu de ce premier rendez-vous vient de nous parvenir accompagné d'un catalogue.

Commission Bibliothèque : Noëlle HUGUENIN, Claude LHUILLIER, Marie-Paule MASSON, Julien POTHIER. Bien évidemment, les bénévoles en font partie intégrante.

Référent Bibliothèque : Marie-Paule MASSON

Commémoration du 11 Novembre

Mme le Maire rappelle la cérémonie du 11 novembre qui aura lieu à 9H00 et souhaite que les élus soient présents.

Bulletin municipal

M. Claude LHUILLIER, Adjoint, rappelle qu'il existe une commission et qu'il serait bon qu'elle se réunisse afin de commencer la rédaction des articles pour le prochain bulletin et précise que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Le bulletin doit être finalisé pour fin janvier 2015.

Vœux

Mme le Maire informe que la date des vœux est ramenée au 19 décembre au lieu du 20 décembre 2014, initialement prévu.

Communauté d'Agglomération d'Épinal - Informations

Carte PASS COMMUNAUTAIRE

Il est constaté une évolution de + 12 % de fréquentation à la patinoire et + 15 000 entrées à la piscine.

La piscine de GOLBEY est actuellement fermée au public et ce, jusqu'à janvier prochain, afin de pouvoir procéder à des réparations d'infiltrations.

Fauchage :

Dans plusieurs communes de l'ex-CCPOVA, le fauchage était effectué jusqu'à présent par les agents de la Communauté d'Agglomération. Il devrait être supprimé à la suite de la passation d'un groupement de commandes

Il en est de même pour le balayage.

Semaine à Figaretto :

Le voyage en corse proposé aux ados de l'ex-CCPOVA ne sera pas reconduit.

Référent militaire

M. Jean - Maurice THAILLARD informe qu'il devait assister à une réunion le 12 novembre à la caserne du 1er RT d'EPINAL pour affiner les relations entre les délégués communaux et les Autorités Militaires.

Cette date est reportée car la présence de M. GRASSER délégué de la CAE est indispensable.

Emploi communal

M. Julien POTHIER, conseiller municipal, demande s'il y aura remplacement de Rénald.

Mme le Maire répond qu'en cas d'embauche, cela se fera sous contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) mais pas avant début 2015 et qu'un groupe de travail sera constitué en vue du recrutement.

M. Nicolas HAYOTTE, Adjoint, expose que considérant les dotations en baisse, ne serait-il pas plus judicieux de faire intervenir des entreprises au cas par cas en fonction des besoins.

Fin de la séance à 22 H 35'

Muriel CUENIN	Joël JACQUEMIN
Nicolas HAYOTTE	Marie MATHIEU
Noëlle HUGUENIN	Julien POTHIER
Claude LHUILLIER	Jean-Maurice THAILLARD
Yvan RIVAT	Marie-Paule MASSON
	Anthony LANGEVIN

Le Maire, certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la mairie 18 novembre 2014 et transmis au contrôle de légalité le 18 novembre 2014.

Le Maire
Noëlle HUGUENIN